



RESIDENCE HORIZON

Information – avril 2020

LA COPRO ET VOUS

FUITE PARKING

À la suite des différentes infiltrations d'eau sur les murs du parking – ouverture dossier DO auprès du syndic – dossier en cours d'instruction.

VISIO BATIMENT 1

Remplacement du module des alimentations des combinés intérieurs et programmation – retour à la normale des appels visiophones de la platine porte hall.

COUVERTINE

A la suite des différentes intempéries du mois de mars 2020, une partie de la couverture présente sur la terrasse du bâtiment 4 a été arrachée – dossier en cours d'instruction par le Conseil Syndical et le Syndic

DROIT PRISE

Tous les propriétaires de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur secteur, peuvent citer leur droit à la prise pour demander l'autorisation d'installer une borne de recharge dans une habitation collective.

Ce n'est pas parce que le droit à la prise est entré en vigueur que chaque copropriétaire peut à tort et à travers, se faire installer sa propre borne de recharge sur sa place de parking.

Cette installation doit se faire dans le respect total de la réglementation en vigueur et en tenant compte des diverses contraintes techniques qui y sont liées.

Pour obtenir l'accord d'installation auprès du syndicat :

Demande de validation du projet d'installation de la borne de recharge

Le contenu de la lettre d'information

Quels sont les types de bornes de recharge pouvant être demandés ?

Les finalités possibles de la demande d'installation de borne de recharge

SITE WEB

Evolution site de la résidence :
- Règlement de copropriété (rubrique bibliothèques)

URL de connexion
www.residencehorizon.com

LE CONSEIL SYNDICAL HORIZON

25-33 rue Elsa Triolet
109-111 rue du Général Malleret-Joinville
94400 Vitry sur Seine
conseilsyndical@residencehorizon.com